

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



- **Détectez les cambrioleurs,**
chez vous ou chez vos voisins. Soyez attentifs aux présences insistantes et étrangères dans votre quartier, des appels suspects sur votre téléphone fixe, ...
- **Protégez votre logement ,**
(fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux). Installez un système de détection de présence lumineux et une alarme , ...
- **Protégez vos biens,**
Placez vos bijoux et vos valeurs en lieux sûrs. Prenez des photos de vos objets précieux ou de valeur ainsi que de votre mobilier,...
- **Montrez vous vigilants,**
Votre domicile doit paraître habité (vous pouvez ainsi simuler une présence (radio, lumière...). Restez discret sur certains détails privés,...

Si vous êtes témoin d'un vol ou d'une tentative en cours: **composez le 17**

si vous avez un doute sur un comportement suspect: **composez le 17**

En cas de cambriolage, ne touchez à rien : **composez le 17**

La lutte contre les cambriolages est une priorité de la Gendarmerie. Elle compte également sur la participation citoyenne et le recueil du renseignement.

Opération tranquillité-vacances (OTV) et Opération tranquillité entreprises et commerces (OTEC) : signalez votre absence (même hors vacances scolaires) sur le site www.service-public.fr ou directement à la brigade. Des patrouilles seront effectuées de jour comme de nuit pour protéger votre domicile.

Participation citoyenne : Encadré par la gendarmerie nationale, ce partenariat gratuit encourage les communes et la population à adopter une attitude vigilante et solidaire, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier dans la lutte contre les cambriolages. Vous souhaitez établir un dispositif avec la gendarmerie ? Ou devenir citoyen référent de votre commune ? La brigade de gendarmerie dont vous dépendez est à la disposition de la mairie pour organiser une réunion publique sur le sujet.